
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal du lundi 10 février 2020

Les élus du Conseil municipal de Mérignac se sont réunis hier soir pour la dernière fois de la mandature. Le projet du futur stade nautique d'intérêt métropolitain leur a été présenté. Alain Anziani, Maire de Mérignac, a souligné la qualité exceptionnelle de cet équipement. Cette délibération fera l'objet d'un vote lors du Conseil de Métropole le vendredi 14 février.

Concilier sport de haut niveau et loisirs

La création du stade nautique métropolitain à Mérignac a pour ambition de doter la métropole d'un complexe aquatique permettant l'accueil de compétitions de natation d'envergure au travers du classement « Grand équipement » de la Fédération Nationale de Natation (FFN), mais également d'offrir aux habitants de nouveaux services et permettre la pratique d'activités sport-loisirs, bien-être, santé au plus grand nombre.

Fort d'une grande expérience dans le secteur aqualudique, le groupement Eiffage, UCPA, la Banque des territoires de la Caisse des Dépôts et Dalkia, propose un projet pleinement intégré à son environnement. Le stade nautique métropolitain sera implanté sur une parcelle de 2 hectares au sein du complexe sportif Robert Brettes qui fait l'objet, à l'heure actuelle, d'un réaménagement global pour une meilleure fluidité des circulations piétonnes et cyclables. La mise en service d'une chaufferie bois, raccordée au futur stade est prévue sur le site ; elle alimentera également un réseau de chaleur à Mérignac centre.

Un équipement d'exception

Le projet respecte l'ensemble des exigences minimales du cahier des charges, et va même au-delà proposant un équipement complémentaire non prévu au programme (et non financé par les contributions publiques), le « waterjump ».

Conformément au programme, le projet comprend :

- un bassin olympique intérieur de 50 mètres 10 couloirs
- une tribune de 1200 places fixes ;
- un bassin d'activités / d'apprentissage intérieur ;
- un bassin ludique intérieur avec rivière, jets d'eau, jets massants ;
- une pataugeoire reliée à une aire de jeux d'eau intérieure ;
- un toboggan intérieur ;
- un bassin nordique extérieur avec 5 lignes d'eau de 25 m et un espace balnéothérapie
- une aire de jeux d'eau extérieure ;
- un bassin multifonctions extérieur dénommé « Waterjump » avec 8 rampes de glisse ;
- un espace remise en forme et bien-être composé de 4 salles d'activités sèches, 1 salle cardio, 1 bassin de détente, bain froid, hammam, sauna, jacuzzi, grotte de sel, solarium...

- des bureaux, 1 salle de préparation physique et des locaux de stockage pour les associations sportives ;
- un hall d'accueil, des vestiaires, des sanitaires ;
- un restaurant accessible de l'intérieur et de l'extérieur.

Cet équipement aquatique répond à une démarche Haute Qualité Environnementale.

Financement

Le contrat de concession de service public du stade nautique métropolitain couvre le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du stade ainsi que la gestion du service public, partagée entre la ville de Mérignac et Bordeaux Métropole. Cette mission comprend notamment : l'accueil du public, des scolaires, des clubs et associations sportives ainsi que des manifestations sportives.

Le contrat étant prévu pour une durée de 270 mois incluant la phase de conception construction, la durée d'exploitation de l'équipement est de l'ordre de 20 ans. L'offre finale est de 80 millions. Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac vont verser une contribution initiale de 20 millions.

La convention patrimoniale et financière entre Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac prévoit les clefs de répartition suivantes :

- Respectivement 57% et 43% pour Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac sur la Participation Initiale (PI) et la Contribution Forfaitaire d'Investissement (CFI) ;
- Respectivement 40% et 60% pour Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac sur les coûts de fonctionnement ;
- La Ville de Mérignac prendra à sa charge 100% des frais d'accès aux scolaires et associations mérignacaises.

La participation prévisionnelle de la Ville (hors participation initiale qui sera versée au concessionnaire avant la mise en service de l'équipement) à la construction et à l'exploitation de l'équipement à compter de la date effective de mise en service de l'équipement pour une durée de 270 mois est estimée à 1,6 millions d'euros par an, soit l'équivalent du coût total moyen annuel des dépenses pour le stade nautique actuel.

Calendrier

Le démarrage des travaux est envisagé en novembre 2020 pour une ouverture au public au 1er décembre 2022. Le réaménagement du complexe sportif Robert Brettes implique le transfert de courts de tennis et donc la création d'un pôle tennistique à la Roseraie. De même, un terrain de rugby synthétique prendra place au Burck (juillet 2020).

Egalement à l'ordre du jour :

- Création d'un **fonds d'aide aux ménages en situation de précarité énergétique** (30 000 euros). Cette innovation permet de gagner en réactivité et en efficacité. La gestion de ce fonds a été confiée au CREAQ.
- Versement d'une subvention d'équipement de 20 000 euros à l'association « La vie à domicile » pour la création d'un **centre de santé polyvalent à Beaudésert**. Afin de

répondre à l'absence d'offre médicale, paramédicale et de soins de premiers secours de proximité sur le quartier Politique de la Ville de Beaudésert, l'association « La Vie à Domicile » a implanté, en janvier, un centre de santé polyvalent 8 Rue Pierre Georges Latécoère. Ce centre de santé permet aux habitants de Beaudésert ainsi qu'aux nombreux salariés de cette partie de l'Aéroparc de consulter un médecin et de bénéficier de soins infirmiers sur une large plage horaire (de 8h à 20h sans interruption).

- Organisation du festival « **Quartier libre** » (du 18 au 26 avril 2020) dans le cadre du **mois de la jeunesse**.

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69 – v.bougant@merignac.com